

sécurité, qualité environnement

Labellisation SE, même pas peur !

MTPS est la première entreprise labellisée SE. Pourquoi ? Comment cela s'est-il passé en interne ? Réponses d'Olivier Mahieu, directeur depuis 10 ans de cette entreprise de maintenance de 30 salariés, filiale du groupe Toufflin, distributeur de matériel de travaux publics.

Pourquoi avez-vous entrepris cette démarche Sécurité Environnement ?

Pour répondre à la demande de plus en plus forte de nos clients sur notre démarche sécurité et environnement. Ce sont en majorité des entreprises de BTP, de l'industrie et de la sidérurgie, qui sont elles-mêmes engagées dans des accréditations ou labellisations, comme le Mase pour l'industrie chimique par exemple.

Au niveau sécurité, quels sont les risques liés à la maintenance ?

Nous sommes amenés à évoluer sur des chantiers où il y a forcément un chevauchement d'activités, avec plusieurs acteurs en simultané, donc un risque plus élevé d'accident. Contrairement à un distributeur ou à un loueur, chez qui les seuls à aller sur le terrain sont le commercial et le chauffeur-livreur, qui déposent le matériel au seuil du chantier. De toute façon, sur un chantier, nous devons être conformes à la législation. Il y a l'aspect commercial, mais aussi l'aspect réglementaire qui nous pousse à être toujours au-delà de la conformité, avec toujours plus d'exigences.

Qu'est-ce que ça a changé pour votre entreprise ?

Mes collaborateurs appréhendaient beaucoup d'être audités et d'avoir à se soumettre aux normes. Mais une fois dans la démarche, ils se sont rendu compte que c'était une aide pour travailler plus sereinement. Nous avons découvert de nouveaux outils comme le registre des dangers graves et imminents, obligatoire dans les entreprises, le registre pour le droit de retrait et le registre des observations et mises en demeure pour l'inspection du travail. C'est

juste une feuille sur Excel, mais un puissant élément de progrès. Nous nous sommes aussi rendu compte que nous respections déjà un certain nombre de procédures de la labellisation et qu'il suffisait juste de les inscrire. Ça n'a pas été une contrainte puisque nous avions déjà les comportements. Ils faisaient partie des valeurs de l'entreprise.

Qu'est-ce qui peut représenter un frein à la labellisation ?

Pour certains, la notion d'audit paraît très contraignante, alors que pour nous, ça a été très constructif. Surtout au niveau humain, car la labellisation nous a permis d'être plus cohérents. D'autres estiment qu'elle est inutile puisqu'ils sont déjà dans Mase ou Iso, référentiels plus complexes mais qui ne correspondent pas à notre métier. Le label SE est bien adapté parce qu'il est nominatif par type d'équipement et d'activité.

Quel a été le rôle du DLR ?

Il nous a accompagnés, parrainés. Julie Duval est venue chez nous, à notre demande, à la fin des démarches. Nous avons eu de nombreux échanges tout au long du parcours, avec un suivi téléphonique et des rendez-vous au siège du DLR.

Quésaco ?

Le nouveau référentiel Label SE, disponible depuis le mois de mars 2011, comporte 2 niveaux :

- le niveau SE, qui concerne les exigences techniques et réglementaires relatives notamment à la gestion du personnel, aux bâtiments et aux installations ;
- le niveau SE +, qui met en place des bases organisationnelles de management, en introduisant les notions de politique sécurité/environnement et les procédures d'organisation internes. Le label est la suite logique d'un renouvellement de la certification Atelier Agréé qui visait à mettre en valeur les entreprises disposant d'ateliers respectant les exigences sécurité et environnement fixées par le cahier des charges.



Olivier Mahieu

Besoin d'un coup de pouce ?

Pour ceux qui hésiteraient à se lancer dans la démarche, le DLR propose de réaliser un diagnostic SE dans leur entreprise, qui mettra en évidence les moyens déjà existants et proposera des solutions pour atteindre le niveau désiré. Ce diagnostic ne sera facturé que si l'entreprise décide de ne pas poursuivre la démarche. Si vous êtes intéressé par la démarche de labellisation, contactez le DLR pour recevoir le référentiel et planifier un diagnostic.

Julie Duval, chargée des questions Sécurité, Environnement et Transport et du suivi de la commission Maintenance

"Il y a six mois, nous avons testé le référentiel existant en effectuant un audit chez MTPS pour voir ce qui était faisable ou non. Au vu des résultats, j'ai réécrit et réorganisé le référentiel. Après plusieurs aller-retour entre la commission et le bureau de contrôle externe, nous avons abouti à la version finale présentée en mars dernier, avec le premier labellisé."

Olivier Genin, président de la commission Maintenance

"Le référentiel sécurité et environnement a été créé pour répondre à une préoccupation grandissante des clients des entreprises du DLR quant à leurs actions dans le domaine de la sécurité et de l'environnement, conformément à la loi. Aujourd'hui, elles peuvent répondre avec un référentiel adapté à leurs structures, qui leur garantit le respect de la réglementation en matière de sécurité et d'environnement, des personnes et des biens. La réglementation évoluant assez vite, une veille réglementaire avertissant les adhérents des dernières avancées a été mise en place. A ce jour, une dizaine d'entreprises se sont lancées dans la démarche. Les entreprises déjà engagées dans les certifications ISO pourraient être labellisées de facto. A terme, nous visons une cinquantaine de labellisés en 2012. Aujourd'hui l'objectif est de faire connaître ce label auprès de nos clients, fournisseurs, syndicats professionnels et organismes publics (CRAM) et parapublics (assureurs, par exemple)."